

grand bien de la paroisse exige au sujet des cabaretiers.

Ce fut aussi dans cette visite de 1749, que monseigneur termina par un accord entre les héritiers Motard d'une part, et avec le curé et la fabrique de l'autre, les difficultés qui existaient depuis plusieurs années entre les uns et les autres, au sujet du terrain de l'église. En 1743, une procuration avait été donnée de la part de la paroisse à Pierre Richard, pour poursuivre les Motard, à la fin de les obliger à livrer le terrain appartenant à la fabrique, et dont ils jouissaient, en 1744, des projets d'accord entre les parties intéressées, avaient été faits. Dans la même année 1744, un arpenteur était venu mesurer les terrains, et dresser un procès verbal des mesures du terrain de la fabrique, d'après les pièces et les bornes qui existaient. Enfin, en 1749, Monseigneur mit fin à toutes ces brouilleries et querelles, par un accord fait en sa présence et par son autorité, entre les deux parties.

Par cet accord, M. Voyer, curé de la paroisse, est autorisé à faire continuer aux frais de la paroisse, la clôture commencée, jusqu'au premier piquet planté par M. Ménage et par Morisset. Par ce moyen, tout le terrain de la fabrique doit aller jusqu'à l'Ecore. Il est permis aux Motard de placer une dalle pour recevoir l'eau qui coule de la fontaine, et qu'ils pourront faire passer par la clôture, sur leur terre. Les dits Motard reconnaissent, accordent et confirment que le terrain du presbytère acheté par M. Lacoudray, sera toujours de soixante-dix-huit pieds de front sur cinquante de profondeur, de sorte que les cinquante pieds seront de dedans en dedans; dérogeant aux termes des contrats à ce contraires. Les soixante-dix-huit pieds commenceront douze pieds au delà du pignon du sud-ouest du presbytère, en montant du côté du nord-est; et les cinquante pieds de profondeur suivront le rhumb de vent du presbytère même.

Fait et passé au Cap-Santé, le 22 mai 1749. Une copie du dit acte est donnée aux Motard, une déposée au secrétariat de l'Evêché de Québec, une autre enfin est déposée parmi les papiers de la fabrique.

Cet accord paraît avoir mis fin aux brouilleries qui existaient entre les Motard et la fabrique, au sujet du terrain de la dite fabrique. Au moins depuis ce temps, on ne voit rien qui annonce de nouvelles difficultés sur ce sujet.

Conformément à l'ordre donné par Monseigneur, dans sa visite de cette année 1749, le 29 juin, dans une assemblée de la